



## DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

### RÉFÉRENCE DE L'AUTORISATION\*

Permis de construire   
  Permis d'aménager   
  Permis lotir   
  Permis de groupement d'habitations

Ref.°  date :  commune :

Objet de la demande (*description succincte du projet*) :

### 1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR\* (Le demandeur est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un ou des particuliers\*  Madame  Monsieur

Nom :  Prénom :

Date et lieu de naissance\* :

Date :  Commune :

Vous êtes une personne morale\*

Statut :  N° Tahiti ou N° E (DICP)\* :  Dénomination :

Représenté par\* :  Madame  Monsieur

Nom :  Prénom :

Date et lieu de naissance\* :

Date :  Commune :

### 2. COORDONNÉES DU DEMANDEUR\*

Adresse postale : BP  Code postal :  Commune :

Adresse géographique (pk) :  Côté :  Mer /  Montagne Commune :  Servitude :

Tél. :  Email :  @

Vous disposez d'un mandataire (personne que vous choisissez pour suivre votre demande en votre nom)

Attention : seul le mandataire sera destinataire des notifications pendant l'instruction de votre demande !

Votre mandataire est un particulier\* :

Madame  Monsieur Nom :  Prénom :

Votre mandataire est une personne morale\*

Statut :  N° Tahiti ou N° E (DICP)\* :  Dénomination :

Représenté par\* :  Madame  Monsieur

Nom :  Prénom :

Coordonnées du mandataire\* :

Adresse postale : BP  Code postal :  Commune :

Tél. :

J'accepte de recevoir de façon électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante\* :

@

*J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.*

### 3. ACHÈVEMENT DES TRAVAUX\*

J'atteste que les travaux sont conformes à l'autorisation et achevés depuis le :

1)  Pour la **totalité** des travaux<sup>§</sup>

2)  Pour une **tranche** des travaux<sup>§</sup>

Veillez préciser le phasage des travaux de façon exhaustive en détaillant toutes les tranches (veuillez compléter sur papier libre si nécessaire) :

A

Le :

Signature du demandeur

Signature du mandataire

### 5. Cadre réservé à la mairie dans le cas d'un projet dans Tuamotu-Gambier

#### BILAN DE LA VISITE DES LIEUX

Commune de  effectuée le

Conformément au code de l'aménagement de la Polynésie française.

#### Avis du maire

Favorable

Défavorable

Justification de l'avis défavorable (veuillez compléter sur papier libre si nécessaire) :

Identité du signataire :

Qualité du signataire :

Coordonnées (téléphone) :

Signature

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée à la direction de la construction et de l'aménagement ou son antenne la plus proche. Le service instructeur vous contactera dans un délai d'un mois afin d'organiser une visite.

Il vous revient de compléter le formulaire adéquat de la **Direction des Impôts et des Contributions Publiques** pour disposer de certaines exonérations fiscales (vous renseigner auprès de ce service au 40 46 13 13 ou par mail à [directiondesimpots@dicp.gov.pf](mailto:directiondesimpots@dicp.gov.pf))

**Pour les projets de constructions ayant déposé une demande de permis de construire à compter du 1<sup>er</sup> juillet, la présente déclaration doit également être accompagnée de l'annexe relative à la réglementation énergétique des bâtiments (REBPF) dûment remplie selon la typologie associée au projet ainsi que de toutes les pièces justificatives demandées.**

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de la Construction et de l'Aménagement, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'autorisation de travaux immobiliers. Le traitement de ces données est nécessaire pour accéder à votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires.

Elles sont à destination de la Direction de la Construction et de l'Aménagement ainsi que, des entités ou services de l'administration ayant un intérêt à en connaître conformément au code de l'aménagement de la Polynésie française et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : la Direction de la Construction et de l'Aménagement de la Polynésie française B.P.866 Papeete, [bureau.courrier@urbanisme.gov.pf](mailto:bureau.courrier@urbanisme.gov.pf).

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - [dpo@informatique.gov.pf](mailto:dpo@informatique.gov.pf)

\*champs obligatoires / <sup>§</sup>choix unique et obligatoire

# ANNEXE 1 – RÉGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS – MAISON INDIVIDUELLE\*

Pour les projets dont la demande de permis de construire a été déposée après le 1er juillet 2023

Rappel : ce formulaire concerne également les projets de construction d'hébergements touristiques dont le nombre d'unités construites est inférieur à 6 ou que l'effectif pouvant s'y loger est inférieur à 20.

Destination de la construction :  Maison individuelle  Hébergement touristique

Île où se situe la construction :

## 1. Protection solaire des toitures

### 1.1. Revêtement extérieur :

Matériau :  Tôle  Béton  Bardeau de bois  Autre, à préciser

Teinte :

- Claire (blanc, jaune, orange, beige, crème, rouge clair...)  
 Moyenne (gris clair, rouge sombre, vert clair, bleu clair, orange sombre, gris moyen...)  
 Sombre (gris moyen, brun, vert sombre, bleu vif...)  
 Noire (gris sombre, brun sombre, bleu sombre, noir...)  
 Autre, à préciser

### 1.2. Ventilation de la toiture (voir guide du logement individuel)

Peu ou pas ventilée  Assez ventilée  Ventilée  Très ventilée

### 1.3. Épaisseur d'isolant (facture justificative à fournir)

Type (laine de verre, polystyrène...) :  Épaisseur :  cm

Pièces justificatives : facture relative à l'isolant thermique posé précisant le type et l'épaisseur du matériau

## 2. Chauffe-eau solaire

→ seulement pour les constructions situées aux îles du Vent

Je déclare la pose d'un chauffe-eau solaire pour l'eau chaude sanitaire d'un volume de stockage de  litres

Le chauffe-eau solaire est-il installé au moment de la demande ?

- Oui  
 Non mais je m'engage à effectuer son installation dans les trois mois

**OU**

Je déclare ne pas utiliser d'eau chaude sanitaire dans ma construction ou ne pas être raccordé à un réseau d'adduction d'eau collectif, public ou privé (logement individuel).

## ENGAGEMENT

A

Le :

Signature du demandeur

Signature du mandataire

## ANNEXE 2 – RÉGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS – AUTRES PROJETS\*

Pour les projets dont la demande de permis de construire a été déposée après le 1er juillet 2023

### A noter :

- Pour les constructions de logements collectifs, d'hôtellerie, de bureaux, d'établissements d'enseignement ou de soins dont la surface de plancher cumulée est supérieure ou égale à 250 m<sup>2</sup>, l'avis d'un organisme agréé au stade de la conformité doit être joint à la présente déclaration et seules les sections 1, 3 et 5 sont à compléter.
- Pour les projets de construction d'hébergements touristiques dont le nombre d'unités construites est inférieur à 6 ou que l'effectif pouvant s'y loger est inférieur à 20, l'annexe à compléter est celle de la « maison individuelle »

Destination de la construction :  Logements collectifs  Hôtellerie  Établissement d'enseignement  
 Établissement de soin  Bureaux  Restauration  
 Autre (c'est à dire pas de typologie particulière au sens de la REBPF)

Île où se situe la construction :

### POUR L'ENSEMBLE DES CONSTRUCTIONS

#### 1. Protection solaire des toitures

##### 1.1. Revêtement extérieur :

Matériau :  Tôle  Béton  Bardeau de bois  Autre, à préciser

Teinte :

- Claire (blanc, jaune, orange, beige, crème, rouge clair...)  
 Moyenne (gris clair, rouge sombre, vert clair, bleu clair, orange sombre, gris moyen...)  
 Sombre (gris moyen, brun, vert sombre, bleu vif...)  
 Noire (gris sombre, brun sombre, bleu sombre, noir...)

Autre, à préciser

##### 1.2. Ventilation de la toiture (voir guide du logement individuel)

Peu ou pas ventilée  Assez ventilée  Ventilée  Très ventilée

##### 1.3. Épaisseur d'isolant

Type (laine de verre, polystyrène...) :  Épaisseur :  cm

Pièces justificatives : facture relative à l'isolant thermique posé précisant le type et l'épaisseur du matériau

### OU

Je déclare que ma construction correspond à l'un des cas d'exception prévu par le code de l'aménagement.

Rappel du cas d'exception (type d'ERP, construction non close, ...) :

### POUR LES CONSTRUCTIONS ASSIMILÉES AUX TYPOLOGIES

#### LOGEMENTS COLLECTIFS, L'HÔTELLERIE, LES BUREAUX, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE SOINS SEULEMENT

#### 2. Protection solaire des façades

→ Pour les projets implantés sur l'archipel de la Société, des Tuamotu ou des Marquises à une altitude inférieure à 500 mètres

Je déclare que les façades en contact avec l'extérieur respectent les dispositions relatives à la protection solaire des murs et des baies

Solutions techniques (teinte, débords de toiture...) :

#### 3. Ventilation naturelle

→ Pour les projets de logements collectifs ou d'hôtellerie implantés sur l'archipel de la Société à une altitude inférieure à 500 mètres

Je rappelle qu'un ou plusieurs locaux répondent à l'un des critères dérogatoires relatifs à la ventilation naturelle traversante tel que prévu à l'article D.230-3 du code de l'aménagement (état récapitulatif

Pièces justificatives : état récapitulatif des pièces concernées par la dérogation et plan de localisation des pièces équipées d'un brasseur d'air

Ratio du nombre de locaux exemptés sur le nombre de locaux initialement concernés par la thématique :  %

#### 4. Brasseurs d'air

→ Pour les projets implantés sur l'archipel de la Société à une altitude inférieure à 500 mètres

##### 4.1 Pour les logements collectifs et l'hôtellerie s'inscrivant dans le cadre d'une dérogation au critère de ventilation naturelle traversante

Je déclare avoir équipé les chambres et séjours d'un brasseur d'air conforme aux prescriptions techniques fixées à l'article A.240-4 du code de l'aménagement (fiche technique à fournir).

*Pièces justificatives : fiches techniques des brasseurs d'air installés précisant leur diamètre, leur efficacité énergétique et le nombre de vitesses*

##### 4.2 Pour les établissements d'enseignement

Je déclare avoir équipé les salles de classe et réfectoire d'un nombre de brasseurs d'air suffisant tel que prévu à l'article A.240-3 et conformes aux prescriptions techniques fixées à l'article A.240-4 du code de l'aménagement

*Pièces justificatives : fiches techniques des brasseurs d'air installés précisant leur diamètre, leur efficacité énergétique et le nombre de vitesses*

#### 5. Chauffe-eau solaire

→ Pour les projets de logements collectifs, d'hôtellerie, d'établissements de soin ou de restauration implantés sur l'archipel de la Société

Je déclare que mon installation atteint les seuils fixés aux articles D.250-3 et D.230-4 du code de l'aménagement

*Pièces justificatives (pour les installations collectives seulement) : note de dimensionnement de l'installation faisant apparaître le besoin en eau chaude journalier, le volume de stockage, la surface et les caractéristiques thermiques des panneaux solaires, le taux de couverture des besoins et la productivité solaire utile de l'installation, ainsi que tout autre information utile relative à l'adaptation des seuils fixés prévue par les articles D.250-7 ou A.250-4*

**OU**

Je rappelle être dans l'un cas dérogatoire à l'installation d'un chauffe-eau solaire tel que prévus aux articles D.230-5, D.230-6 et D.230-8.

Rappel du cas dérogatoire :

#### 6. Climatisation

→ Pour les projets implantés sur l'archipel de la Société, projets implantés à une altitude inférieure à 500 mètres

##### 6.1 Pour les bureaux, enseignement et les établissements de soin (perméabilité des menuiseries)

Je déclare que la perméabilité à l'air des baies des pièces concernées est conforme au seuil fixé aux articles D.260-3 et A.260-2 du code.

*Pièces justificatives : procès-verbal du classement des baies des pièces concernées*

##### 6.2 Pour toutes les typologies

Je déclare que les systèmes de climatisation des pièces concernées respectent les dispositions réglementaires en matière de centralisation (bureaux), d'outils de commande (bureaux, enseignement) et de coefficient de performance énergétique (EER) telles que fixées aux articles D.260-4 à D.260-6 et aux articles A.260-2 à A.260-5 du code de l'aménagement.

*Pièces justificatives : fiches techniques des systèmes de climatisation précisant le coefficient de performance énergétique (EER)*

### ENGAGEMENT

A

Le :

Signature du demandeur

Signature du mandataire